

Avis à la clientèle

MODÈLE AVIS D'EXERCICE DE LA PROFESSION DE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ

Soyez avisés que l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a autorisé en date du :

17 / 05 / 2024

Jour / mois / année

ce(ces) médecin(s) vétérinaire(s) :

Dre Jeanne-Isabelle Dolbec

Dre Gabrielle Corriveau

Dre Ariane Dessus

Dre Émilie Lavoie-Morissette

à exercer dorénavant leurs activités professionnelles au sein de :

Clinique Vétérinaire des Cheminots (Gestion Jeanne-Isabelle Dolbec inc)

Dénomination sociale

Société par actions (SPA), dûment constituée

ou

Société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL), dûment constituée

Les membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec qui y exercent leurs activités professionnelles ne sont pas personnellement responsables des fautes de la société ou d'un autre médecin vétérinaire exerçant au sein de la société.

Les médecins vétérinaires qui y exercent leurs activités professionnelles continueront d'être personnellement responsables pour les fautes qu'ils pourraient commettre dans l'exercice de leurs fonctions.